

SENTIERS DE VÉLO ENDURO

DROIT D'ACCÈS

Un droit d'accès valide est requis pour accéder aux sentiers de vélo de montagne.



**AVEZ-VOUS VOTRE
DROIT D'ACCÈS ?**

RÈGLES DE SÉCURITÉ

1. Vérifiez et respectez les heures d'ouverture et de fermeture des sentiers avant de commencer votre activité.
2. Respectez le code de conduite en montagne en tout temps.
3. Montez uniquement par les endroits désignés et balisés. Restez bien visible et montez en file indienne.
4. Il est interdit d'accéder aux pistes fermées. Si vous croisez un véhicule motorisé, immobilisez-vous en bordure de piste.
5. Il est interdit de monter par les pistes de vélo de montagne destinées à la descente sauf lorsque la signalisation l'autorise.
6. Assurez-vous d'être en bonne forme physique, d'avoir des vêtements et un équipement appropriés, d'apporter un sifflet, une gourde d'eau et de la nourriture.
7. Il est recommandé d'être accompagné et d'apporter un téléphone cellulaire chargé. Notez que les sentiers ne sont pas patrouillés.
8. Une connaissance des premiers soins est fortement recommandée.

HORAIRE DES SENTIERS

Ces sentiers de vélo de montagne sont ouverts du lever au coucher du soleil. En empruntant les sentiers de vélo de montagne, vous prenez connaissance et acceptez de respecter les règles de sécurité, le code de conduite en montagne et autres consignes et mesures en vigueur à la station. En cas de défaut, l'accès pourra être résilié et confisqué sans avis ni remboursement. Vous acceptez également les risques inhérents à la pratique de ce sport. Vous assumez l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant desdits risques et dangers. Soyez vigilants. C'est votre responsabilité !

CODE DE CONDUITE DE VÉLO DE MONTAGNE



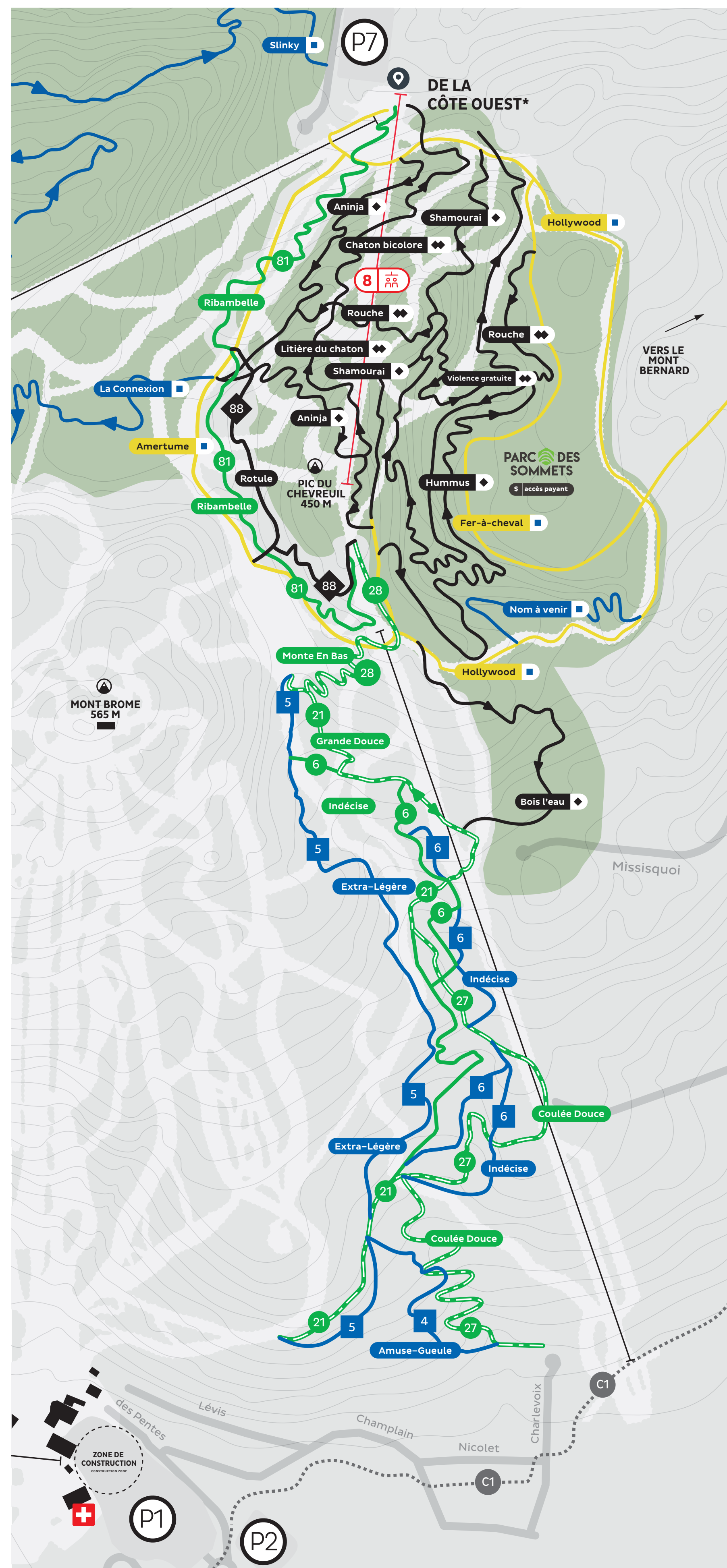
La pratique du vélo de montagne comporte des risques de blessures graves ou mortelles. Pour votre sécurité et celle des autres, respectez ce code de conduite.

1. Roulez toujours en contrôle et respectez vos limites. Vous devez être en mesure de vous arrêter et d'éviter toute personne ou tout obstacle. Demeurez sur les sentiers et les modules qui correspondent à vos capacités. Vous êtes responsable de vous informer sur les niveaux de difficulté et de choisir votre itinéraire en conséquence.
2. Portez un casque et des équipements de protection adéquats en fonction de votre pratique.
3. Vérifiez l'état de votre vélo ou faites-le inspecter par un(e) professionnel(le) avant de rouler.
4. Ne roulez pas si vous présentez une incapacité physique, si vous ressentez de la fatigue ou si vous êtes sous l'influence de drogue ou d'alcool.
5. Soyez prudent(e), les conditions des modules et des sentiers peuvent varier. Vérifiez leur état avant de les rouler avec confiance.
6. Respectez la signalisation. Demeurez dans les sentiers balisés et ne vous aventurez jamais dans des sections fermées. Ne faites aucune modification de tracé ou aucun nouvel aménagement sans l'autorisation du gestionnaire du réseau.
7. Donnez la priorité aux cyclistes qui circulent devant vous. Dans les sentiers bidirectionnels, cédez le passage aux cyclistes qui montent.
8. Libérez la piste. Si vous devez vous arrêter, faites-le en retrait de la piste dans un endroit visible et sécuritaire.
9. Aidez les secouristes. Si vous êtes impliqué(e) dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous aux secouristes ou aux personnes présentes.

Lorsque le contexte s'applique :

10. Utilisez les remontées mécaniques avec vigilance. Adressez-vous aux préposé(e)s de la remontée mécanique si vous n'êtes pas familier avec son fonctionnement et respectez les règles affichées tout au long du trajet.

en collaboration
avec :



EN CAS D'URGENCE

Il est possible de joindre la patrouille pendant ses heures d'ouverture par téléphone au 1 866 276-6668, poste 2100.

En dehors des heures d'ouverture de la patrouille signalez le 911. Vous êtes responsable de votre sécurité.

BrcMont^{MC}